Image not found or type unknown

Prouver des faux témoignages,

Par **Beyondef**, le **18/03/2020** à **10:17**

Bonjour,

Je voulais savoir comment prouver des faux témoignages. J'ai fais construire, le constructeur a arrêté le chantier prétextant que je le menaçais et que je lui mettais la pression. Il a fait une main courante. De plus, certains de ses sous-traitants on fait des témoignages dans ce sens alors que ceci n'est pas vrai. Le constructeur a repris le chantier car il y avait beaucoup de malfaçons et a fait traîner les choses. J'ai demandé un référé.

Donc comment prouver ces faux témoignages sachant qu'ils travaillent tous pour lui ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **19/03/2020** à **07:52**

Bonjour,

Dans la mesure où il existe un lien de subordination entre votre constructeur et ses sous-traitants, les téoignages seront sujet à caution. Votre avocat ne manquera pas de souligner ce lien et de demander au juge de les écarter, les rendre caducs.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés